

Jura : les assises du BCF

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **79 (1991)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Genève

Les syndicats et la grève des femmes

(jbw) – L'union des syndicats du canton de Genève avait convié, début mars, les associations féminines à une séance en vue de l'organisation commune de la grève des femmes (cf. également en page Suisse actuelles) du 14 juin 1991.

Les syndicats, c'est leur fonction, s'occupent de grèves sur les lieux du travail rémunéré, du travail lucratif que les employé-e-s accomplissent pour recevoir un salaire. La grève des femmes est une grève différente, et peut prendre toutes sortes de formes: refuser de préparer le café, allonger la pause de 5 à 10 minutes, porter un badge, faire une leçon sur l'égalité, etc.

Pourquoi cette grève? Pour montrer le mécontentement des femmes du fait que 10 ans après l'inscription par le peuple suisse de l'égalité des droits, et en particulier des salaires dans la Constitution, cette égalité n'est toujours pas une réalité.

Si le mot grève convient parfaitement au travail rémunéré, il convient mal au travail sans salaire, au travail familial et domestique, travail de soins, d'encadrement, travail syndical, paroissial, etc.

Mais sur ces lieux de travail gratuits il faudra aussi, le 14 juin, manifester son indignation. Pourquoi? Parce que ce travail qui prend du temps, de l'énergie, de la force parfois, n'est ni reconnu, ni partagé.

L'autre soir, sur ce terrain qui n'était pas le leur on sentait les syndicalistes hommes bien embarrassés... C'est bien là qu'est le nœud du problème. Si aujourd'hui les femmes n'ont pas les mêmes conditions de vie que les hommes pour faire carrière, c'est qu'elles accomplissent deux types de travail en même temps, l'un lucratif, l'autre gratuit dont la valeur sociale et culturelle est énorme même si la société ne la reconnaît pas. Sur leurs lieux de travail quels qu'ils soient les femmes feront donc une grève à leur manière le 14 juin.

C'est parce que le mot grève choque qu'il deviendra un mot clé pour comprendre l'ambiguïté du travail multiple des femmes dans notre société.

Genève

Une liste femmes

(jbw) – Pour les élections au Conseil national de cet automne, les socialistes genevois présenteront deux listes sous-apparentées. Une liste «parti socialiste hommes», une liste «parti socialiste femmes». C'est ce qu'a décidé à une majorité des deux tiers le Congrès réuni le 8 mars 1991. Le PS espère ainsi gagner le troisième siège perdu il y a quatre ans. C'est une grande première en Suisse romande. Le parti socialiste du canton de Berne avait déjà présenté avec succès une liste femmes en 1987 et continue en 1991.

Jura

Les assises du BCF

(mar) – Pour le Bureau jurassien de la condition féminine, 1991 marque le début d'une nouvelle législature avec l'organisation traditionnelle maintenant des Assises du BCF. Ces Assises ont permis aux femmes

jurassiennes de fêter par anticipation la Journée internationale des femmes.

Les Assises du BCF, qui se sont déroulées les 1^{er} et 2 mars, ont débuté par une conférence de Claudia Kaufmann, déléguée au Bureau fédéral de l'égalité, sur le thème «L'exigence d'égalité» tant au niveau fédéral qu'international. La journée du samedi était consacrée à la réflexion, orientée sur trois priorités tirées du programme pour la législature 1991-1994: violence, travail, politique. Ces thèmes ont été abordés en ateliers par une cinquantaine de participantes... et un participant.

La synthèse élaborée en fin de journée a permis au BCF de compléter, voir de confirmer les orientations prises. Les trois priorités se sont transformées en trois objectifs concrets. Violence: mise en place d'un réseau d'information et de conseils pour les femmes victimes de violence ainsi que d'une structure d'accueil. Information et sensibilisation de la population et proposition d'un programme de formation des intervenant-e-s. Intégration de

cette préoccupation dans les programmes d'éducation non-sexiste qui doivent aussi préparer au décodage des stéréotypes des messages publicitaires et des actions violentes. Travail: amélioration de la situation des femmes sur le marché du travail, plus particulièrement en rendant applicable le principe «à travail égal, salaire égal» en dotant le BCF du droit de plainte. Amélioration des relations entre le monde du travail et la famille, en aménageant notamment les conditions et horaires de travail, en favorisant la création d'emplois à temps partiel, la réinsertion professionnelle et l'installation de moyens de garde des enfants. L'Etat en tant qu'employeur se doit de donner l'exemple en permettant la réalisation de ces mesures.

Politique: définition d'une stratégie de promotion des femmes englobant la formation, la sensibilisation, l'information et l'utilisation d'actions positives (étude des quotas). Intégration de cette préoccupation dans les cours d'instruction civique. Organisation régulière de rencontres avec les femmes parlementaires.

Vaud

Crèches et garderies au Grand Conseil

(sch) – A la session de novembre dernier, deux députés se préoccupaient du problème des infrastructures d'accueil de la petite enfance: Anne-Marie Depoisier (soc) déposait une motion demandant «la mise sur pied d'un cadre réglant la question de l'accueil de jour de la petite enfance, la participation financière des pouvoirs publics, de l'économie privée et des usagers». Quant à Josef Zisyadis (POP), il demandait, également par voie de motion, «l'instauration d'un fonds de soutien à la création des institutions de la petite enfance». Ces deux motions ont été examinées par une commission qui proposa, lors de la session de février 1991, leur prise en considération. Le jour de la discussion de cette prise en considération (le débat de fond viendra plus tard), deux pétitions furent remises au

président du Grand Conseil: l'une très générale (munie des signatures de 110 membres de l'ADF) demande que les autorités cantonales réalisent rapidement les propositions contenues dans le rapport «Insertion et réinsertion des femmes dans le monde du travail»; l'autre (munie de 2257 signatures réunies dans des groupements de parents, à l'Université et chez des organisateurs de structures d'accueil privées) appuie simplement les motions Depoisier et Zisyadis.

Ajoutons que ces deux pétitions avaient été apportées au secrétariat du Grand Conseil par deux hommes et une femme: Michel Marthaler, Philippe Biéler et Christiane Mathys, signe (réjouissant) que les hommes partagent le souci des femmes sur ce sujet... ce qui n'a pas été tout à fait le cas lors

de la discussion du Grand Conseil où un combat d'arrière-garde a été mené par deux ou trois députés complètement ignorants des problèmes sociaux actuels et qui s'opposaient à la prise en considération des deux motions. Au cours de la discussion, François Champoud (lib) – qui appuyait la prise en considération – déposa une autre motion afin que le Conseil d'Etat élargisse son étude à d'autres systèmes d'accueil comme celui des mères gardiennes.

Tout le paquet étant «envoyé au Conseil d'Etat pour étude et rapport», même si certains ont estimé que ce problème concerne les communes, voilà du pain sur la planche pour le gouvernement! Il aura fort à faire à démêler les demandes diverses et à concilier les souhaits de chacun et chacune.